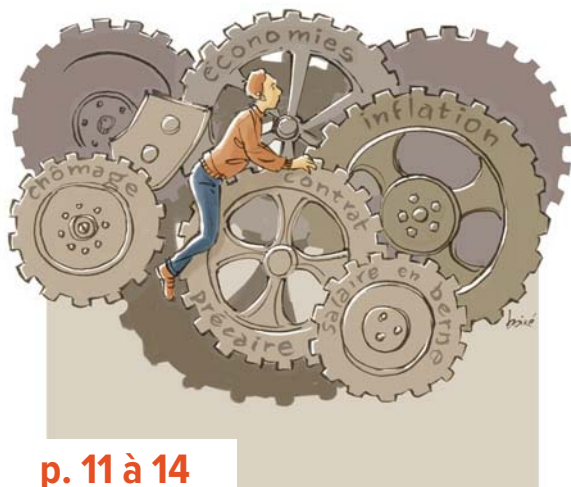




# Nos atouts majeurs : NOS REVENDICATIONS



p. 4 à 7



p. 11 à 14



p. 23

## ACTU (pages 4 à 7)

Nos revendications, plus que jamais!

- Finances publiques : la crainte d'une austérité confirmée irréversible...
- Assurance chômage, retraite, emploi des seniors : FO aimerait une discussion globale.
- Éducation : une rentrée scolaire avec déjà des problèmes qui redoublent d'intensité.
- L'hôpital toujours en crise : FO se mobilise pour obtenir « des bras et des lits ».

## DROIT (page 9)

- Agissements sexistes : tolérance zéro!

## DOSSIER (pages 11 à 14)

- Emploi, salaires, chômage, services publics... État des lieux et revendications.

## INTERNATIONAL (page 16)

- La part du travail en déclin dans le revenu mondial.
- Europe : le plan de relance au ralenti?

## REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

## NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Commémoration du drame de Saussignac : FO se mobilise pour la sécurité des contrôleurs du travail et de la MSA.
- La Poste : FO dans la préparation des premières élections CSE.
- Indemnités de repas en télétravail : FO fait condamner Audiens.
- Chez le volailler DPE à Sablé-sur-Sarthe, l'exigence d'une meilleure organisation du temps de travail.
- Chez Alexander McQueen, des points de vente fermés en toute opacité.
- Privatisation des TER dans les Hauts-de-France : FO tire la sonnette d'alarme.
- ExxonMobil : la direction rouvre les négociations sur le projet de PSE.
- Plan social chez Lapeyre : FO exige « de la transparence ».

## CULTURE (page 22)

- Documentaire – L'impôt, l'État et le citoyen.
- Pour FO, la nécessité d'une imposition plus juste, donc progressive.

## LA VIE DANS LES TPE (page 23)

- Jean-Pierre : sur la route pour défendre les moniteurs d'auto-école.

**L'inFO militante**, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.

Rédaction en chef : V. Forgeront.  
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert.  
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.  
Conception de la maquette : V. Pfohl.  
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, F. Darcillon.

Abonnements : [linfomilitante@fopresse.fr](mailto:linfomilitante@fopresse.fr)  
Imprimé par P. IMAGE, Paris.  
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174  
Dépôt légal septembre 2024.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.  
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : [linfomilitante@fopresse.fr](mailto:linfomilitante@fopresse.fr)  
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



PRINT IN FRANCE



Encres à base d'huiles végétales et papier issu de la gestion durable des forêts



# C'EST LA RENTRÉE... SAUF POUR LE GOUVERNEMENT!

**L**e succès des Jeux olympiques et paralympiques a clôturé la période estivale en laissant place à la rentrée : rentrée scolaire, oui, rentrée sociale aussi, mais pas de rentrée pour le gouvernement!

Les ministres démissionnaires poursuivent, depuis plusieurs mois déjà, « *la gestion des affaires courantes* », mais en l'absence de nomination d'un nouveau gouvernement suite aux élections législatives, le temps social semble suspendu. Par exemple, le manque de personnels et de moyens dans les hôpitaux et à l'Éducation nationale, en particulier, mais plus généralement dans l'ensemble des services publics mérite une réelle attention; la réforme des retraites, qui a conduit à l'augmentation de l'âge légal de départ à la retraite et à l'allongement de la durée de cotisation, doit être abrogée; la convention d'Assurance chômage, négociée en novembre dernier, doit être agréée. C'est la raison pour laquelle nous avons accepté de rencontrer le cabinet du Premier ministre le mardi 17 septembre à Matignon. Nous y avons porté nos revendications en remettant le cahier revendicatif élaboré au début de l'été, et rappelé notre exigence de redonner la place qui est la sienne à la négociation collective.

Nous avons affirmé que l'application de nos revendications nécessite la mise en place d'un

gouvernement complet, composé de ministres de plein exercice pour le Travail, la Santé, la Fonction publique et l'Industrie notamment. Nous avons alerté sur la nécessité de prendre le temps de consulter les conseils d'administration des caisses sur le projet de loi de finances de la Sécurité sociale.

Nous avons réaffirmé nos exigences en matière de réindustrialisation, qui doit être une priorité du prochain gouvernement. Nous avons également redit notre revendication de conditionnalité des aides publiques distribuées aux entreprises, sans contrôle ni contrepartie.

## Nous avons réaffirmé nos exigences

Le cabinet a reconnu que la situation politique était compliquée, toujours dans l'attente de l'installation d'un gouvernement. La déclaration de politique générale est prévue début octobre, avant la présentation d'un projet de budget, dont la date butoir est repoussée au 9 octobre. Nous avons mis en garde contre de nouvelles coupes budgétaires qui viendraient affaiblir encore les services publics.

Nous nous opposerons à tout projet de loi de finances et de loi de financement de la Sécurité sociale, définissant les orientations économiques et sociales de notre pays, qui mèneraient à des politiques d'austérité et qui entraîneraient notre pays vers toujours plus d'injustice sociale et de précarité.

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)



# Nos revendications

Plus de trois mois après la dissolution de l'Assemblée, suivie d'élections législatives qui à leur issue, le 7 juillet, ont rebattu les cartes au sein de la chambre basse, la rentrée sociale s'effectue dans un contexte insolite. Il aura fallu cinquante et un jours pour que le président de la République nomme un nouveau Premier ministre. Le 5 septembre, l'ancien commissaire européen Michel Barnier a remplacé Gabriel Attal dont le gouvernement était déclaré démissionnaire depuis le 16 juillet. Reste encore à former un gouvernement. De son côté, FO a d'ores et déjà rappelé ses revendications. L'urgence est toujours à la hausse des salaires, à l'amélioration des droits et au renforcement des services publics... Et non à des attaques, ainsi que le font craindre les pistes d'austérité évoquées dans le cadre de la préparation des projets de lois budgétaires.

## Finances publiques : la crainte d'une austérité confirmée irréversible...

Le 5 septembre, Michel Barnier était nommé Premier ministre. Le 17 septembre, la France affichait toujours un gouvernement démissionnaire (depuis le 16 juillet). Or pour FO, reçue ce même jour par le cabinet du Premier ministre, « il est inconcevable (...) qu'un gouvernement démissionnaire prépare de nouvelles coupes budgétaires et qu'un nouveau gouvernement n'ait toujours pas été installé ». Alors que la procédure budgétaire a pris du retard, Michel Barnier envisage la présentation au Parlement du projet de loi de finances (PLF) pour 2025 le 9 octobre, et non le 1<sup>er</sup>. Élaboré par le gouvernement démissionnaire qui en affirme la réversibilité, ce PLF, dont quelques axes ont été dévoilés, serait donc modifiable. En bien? Pour l'instant, le projet prévoit la réduction une nouvelle fois des dépenses de l'État. Bruno Le Maire, ministre démissionnaire de l'Économie, qui a préconisé, cet été, de réduire les dépenses publiques de 25 milliards d'euros sur 2024, a brandi, en cas d'efforts insuffisants en 2025, le risque d'un déficit public à 6,2%. L'ex-Premier ministre, Gabriel Attal, annonçait lui un projet de budget de l'État portant 10 milliards d'euros d'économies. Comme en 2024. Initialement. Au-delà de cette valse endiablée des chiffres, l'exécutif a confirmé cet été vouloir ramener

le déficit public de la France – sous le coup d'une procédure européenne pour déficits excessifs – à moins de 3% du PIB en 2027, objectif du pacte de stabilité.

**« Les fonctionnaires ne sont pas une dépense mais une richesse pour notre pays », rappelle FO**

« Ce ne sont pas de nouvelles dépenses qu'il faut engager en 2025, mais un nouveau train d'économies », a asséné Bruno Le Maire. Pour l'instant, ce qui a été dévoilé du PLF « réversible » traduit un axe d'austérité pour nombre de secteurs (transition écologique, apprentissage...). Pour l'écologie (-1% de crédits), la santé (-0,8%), l'agriculture (-6%), le sport (-11%), l'aide publique au développement (-18%)... À l'Éducation nationale (+0,5%) et dans le secteur travail (+1%) en réalité les moyens baisseraient, l'évolution des crédits étant moindre que l'inflation. Deux rapports, de l'IGF et de l'IGAS, ont par ailleurs suggéré, cet été, des pistes d'économies qui pourraient inspirer l'exécutif. Ils prônent, concernant les agents publics, un contrôle plus fort des arrêts maladie, l'augmentation du nombre de

## Assurance chômage, retraite, emploi des se

Dix-huit mois après son adoption au forceps par 49-3, sans débat et malgré une mobilisation historique à l'appel des syndicats dont FO, la loi réformant les retraites est toujours contestée par les travailleurs. « À l'occasion des élections législatives de juillet dernier, les électeurs ont très

nettement indiqué leur rejet des politiques menées par le gouvernement sortant (...) dont les réformes des retraites et de l'Assurance chômage », a souligné la Commission exécutive confédérale FO, réunie le 5 septembre.

La confédération a demandé sans relâche l'abrogation de la

loi. « Nous refusons toujours la mesure d'âge légal de départ à 64 ans et l'allongement de la durée de cotisation à 43 ans », précise Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé de l'emploi.

Lors de sa première intervention télévisée sur TF1 le 6 septembre, le nouveau Premier

ministre, Michel Barnier, a annoncé vouloir « ouvrir le débat sur l'amélioration de cette loi pour les personnes les plus fragiles ». Mais sans « tout remettre en cause », et « en respectant le cadre budgétaire ». Les discussions pourraient donc reprendre, mais sur quelle base?

# S, plus que jamais!



© ARTHUR HERVÉRIA

jours de carence (à deux, voire trois) et une moindre indemnisation des arrêts. Indignée, FO-Fonction publique a rappelé que « les fonctionnaires ne sont pas une dépense mais une richesse pour notre pays car ils garantissent, grâce à leur statut et leurs missions, les valeurs républicaines et la cohésion sociale ». Mais si les recettes fiscales diminuent en 2024, le credo du « toujours moins d'impôts », doublé d'une austérité sur la dépense publique, a supplanté jusqu'à présent la recherche d'options pour des

recettes ravivées. « En dépit du creusement du déficit et de la dette, le gouvernement a maintenu l'ensemble des baisses d'impôts organisées depuis sept ans (70 milliards d'euros de recettes en moins par an!) », fulminait FO en février dernier. En mars, l'Insee confirmait que la hausse du déficit public est le résultat de recettes qui diminuent plus rapidement que les dépenses. Entre autres par la suppression de l'impôt sur la fortune, la baisse de l'impôt sur les sociétés et des impôts de production, la suppression de la taxe d'habitation, la poursuite de

la politique d'exonération de cotisations pour les entreprises (avec 160 milliards d'euros par an de manque à gagner pour les comptes publics)... En juin, FO appelait de nouveau à une « vraie répartition des richesses, notamment par une plus forte taxation des profits et une réforme fiscale redonnant toute sa place à l'impôt sur le revenu progressif pour plus de justice sociale ». Elle rappelait aussi la nécessité de conditionner les aides publiques aux entreprises. Reste à connaître les choix du futur gouvernement...  
Valérie Forgeront

## Seniors : FO aimerait une discussion globale

**« Que les entreprises gardent les seniors jusqu'à la retraite »**

L'avenir de la réforme de l'Assurance chômage, dont le processus de mise en œuvre avait été stoppé net par le gouvernement le 30 juin, est un autre dossier brûlant qui

attend le futur gouvernement. Les règles actuelles d'indemnisation ont été prolongées par décret jusqu'au 31 octobre, pour couvrir la période de stand-by. Mais le projet de réforme, qui vise à durcir encore les règles d'indemnisation, reste applicable au 1<sup>er</sup> décembre. « Nous demandons l'application de

la convention qui avait été négociée et signée par les interlocuteurs sociaux en novembre 2023 avant de rediscuter », ajoute Michel Beaugas, également chargé du dossier.

Pour le négociateur FO, la discussion devrait aussi aborder l'emploi des seniors, négociation qui avait échoué en

avril 2024. « Il faut organiser au mieux les fins de carrière, pour que les entreprises gardent les seniors jusqu'à la retraite. Donc si on devait rediscuter, il faudrait que ce soit de manière assez globale, les trois sujets se tiennent », ajoute-t-il, dans l'expectative.

Clarisse Josselin



# Nos revendications

## Éducation : une rentrée scolaire avec déjà des problèmes qui redoublent d'intensité



© FRED MARVAUX/REA

**S**ans nouveau ministre (perdre pour l'instant un gouvernement démissionnaire) et sans cap, l'Éducation nationale a fait sa rentrée le 2 septembre. Celle-ci est marquée une nouvelle fois par la pénurie d'enseignants, mais aussi par la mise en place cette année des groupes de niveau au collège. « Devrions-nous accepter des réformes comme le choc des savoirs » de la part de ce gouvernement démissionnaire, interroge Clément Poulet, secrétaire national de la FNEC FP-FO. « Sans enseignants et moyens supplémentaires, comment mettre en place les groupes de niveau en sixième et en cinquième ? », questionne Agnès Andersen de ID-FO (personnels de direction). Entre le manque de moyens alloués à ce dispositif et le refus de la communauté éducative de voir s'effectuer un tri des élèves, « dans certains établissements, la mise en œuvre est plus que compliquée »,

euphémise Agnès Prouteau, secrétaire fédérale de la FNEC FP-FO. « Parfois, il a été décidé d'aligner simplement les classes, sans faire des groupes à effectifs réduits, indique Julien Giovacchini, principal de collège et membre du bureau de ID-FO. Les chefs d'établissement se retrouvent face à la colère des enseignants qui refusent cette réforme et subissent des emplois du temps compliqués. » Agnès Andersen pointe « un transfert des responsabilités de ceux du haut [la haute hiérarchie de l'Éducation nationale, NDLR] vers ceux du bas, un ruissellement des responsabilités. »

### Une crise d'attractivité qui s'aggrave

Comme depuis plusieurs années, les inquiétudes de la rentrée portent d'abord sur le manque de personnels. À l'issue

des concours de recrutement 2024, près de 1350 postes demeurent non pourvus dans le premier degré et 3185 dans le second degré, en comptant les enseignants, les CPE et les PsyEN. « En ne comptabilisant que les professeurs, cela représente plus de 635 postes vacants dans le second degré, auxquels s'ajoutent les 500 postes qui ont été supprimés cette année », pointe François Pozzo di Borgo, secrétaire général du Syndicat FO des lycées et collèges. Le secteur des personnels de direction est concerné aussi : « On compte

1000 candidats de moins aux concours sur les dix dernières années. » La raison principale de cette situation est simple : le manque d'attractivité des carrières. De fait, pour FO, une urgence demeure, celle des salaires, sous-entendu la hausse des traitements indiciaires, le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat et l'amélioration des grilles. « Nous continuerons de revendiquer une augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice, afin de pallier en partie la perte de pouvoir d'achat subie par les enseignants depuis des décennies », indique Clément Poulet. Du côté des personnels de direction, « nous revendiquons une augmentation pour que l'entrée dans la carrière se fasse à 3000 euros net. Sur la grille, nous demandons une évolution de 300 points d'indice et 30% d'accès au hors classe », détaille Agnès Andersen.

Chloé Bouvier



# S, plus que jamais!

## L'hôpital toujours en crise : FO se mobilise pour obtenir « des bras et des lits »

Temps d'attente interminables, fermetures temporaires de services : comme chaque été, les urgences hospitalières ont souffert du manque de personnels, exacerbé en période de congés. Le 20 août, le ministre délégué (démismissionnaire) à la Santé, Frédéric Valletoux, reconnaissait qu'une cinquantaine d'hôpitaux étaient en tension, jugeant néanmoins la situation « un peu mieux que l'été dernier » et « mieux qu'en 2022 ». Faux, a rétorqué la fédération FO-SPS (services publics et de santé), qui a déposé un préavis de grève nationale, du 28 août au 27 septembre, pour soutenir les syndicats FO qui mèneraient des actions de débrayage dans les hôpitaux. La fédération, qui exige que le prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) comprenne des mesures pour améliorer, et en urgence, les moyens des hôpitaux, dénonce la pénurie aggravée de personnels et de lits dans les hôpitaux de Nantes, Auxerre ou

Bordeaux. Elle rappelle la fermeture, totale ou partielle, cet été de services d'urgence à Carpentras, Saint-Avold ou Sarlat. Au niveau national, la fédération hospitalière de France estime quant à elle, dans son baromètre de septembre, que par rapport à 2023, la situation s'est dégradée cet été dans 39% des hôpitaux.

### Mobilisation dans les Pays de la Loire

Ainsi, dans les Pays de la Loire, la branche FO-Santé de la fédération SPS-FO a tiré la sonnette d'alarme en plein été. Le 22 août, une centaine de militants ont manifesté à Nantes, devant la préfecture de Loire-Atlantique, pour exiger d'urgence des lits supplémentaires d'hospitalisation (dont cent vingt pour le CHU de Nantes) et les effectifs qui vont de pair : « Dire que l'hôpital va un peu mieux cet été qu'en 2023, ce n'est pas vrai. Dans notre région,

les urgences de l'hôpital de Laval ont été fermées quarante nuits en juillet et en août. Celles de Montaigu en Vendée n'ont pu rouvrir que le 26 août. Le CHU de Nantes s'est retrouvé saturé », fustige Benjamin Delrue, secrétaire régional FO-Santé des Pays de la Loire. Début août, au CHU de Nantes, FO dénonçait des temps d'attente alarmants aux urgences (certains patients ont attendu soixante-dix heures avant de pouvoir être hospitalisés dans un service spécialisé) et des conditions de travail très difficiles pour les soignants, faute de personnel suffisant. Face à l'absence de réponse du préfet et de l'ARS, FO amplifie la mobilisation. Elle vient de monter une intersyndicale (six syndicats dont FO) à l'échelon des UD de Loire-Atlantique. Le 14 septembre, cinq cents militants ont de nouveau manifesté devant le CHU de Nantes. Toujours pour exiger des moyens pour l'hôpital et les soignants.

Ariane Dupré



# Adhérents **FO** connaissez-vous **l'AFOC** ?

**L'AFOC est une association de consommateurs et de locataires créée par FO en 1974.**

Elle vous informe et vous conseille sur vos droits.

Agréée par l'État, elle vous défend auprès des pouvoirs publics, des professionnels comme des bailleurs, et vous représente en justice si nécessaire.

**Un litige avec un professionnel ?**

Votre compte bancaire a été débité à votre insu ?

Le propriétaire de votre logement vous réclame des charges indues ?



Rendez-vous sur [www.afoc.net](http://www.afoc.net) rubrique SOS AFOC.



**Rappel produits**

Consultez la liste des produits dangereux ou défectueux mise à jour en temps réel.



**Logement**

Votre propriétaire refuse d'effectuer certaines réparations lui incombant ?

Consultez nos conseils pratiques.



**Où nous trouver ?**

Sur internet ou dans l'une de nos 200 permanences locales, l'Afoc est à vos côtés.



**Consommation**

Vous avez acheté un produit sur internet et vous n'avez pas été livré ?

Téléchargez nos modèles de lettres



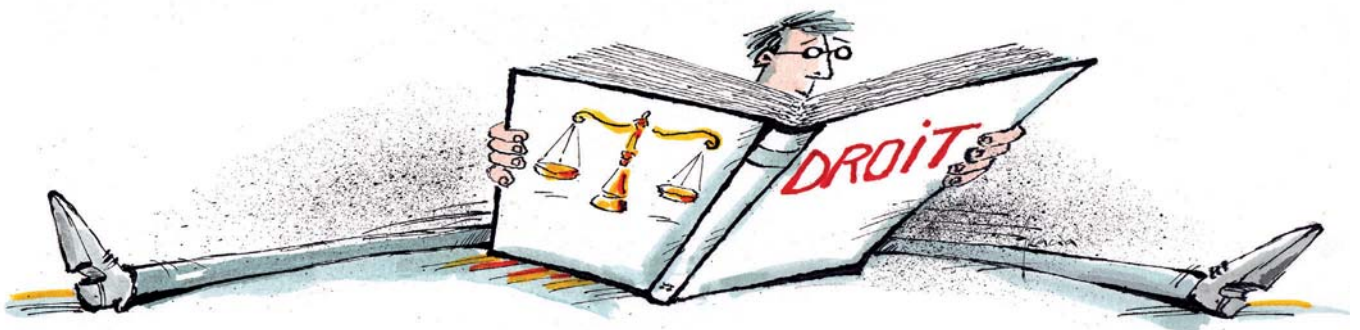
[www.afoc.net](http://www.afoc.net)



**Inscrivez-vous à la newsletter**

Actualités, infos pratiques, conseils ... restez informés !





# Agissements sexistes : tolérance zéro!

**Même tolérés par le passé, les propos sexistes d'un salarié envers ses collègues constituent une faute justifiant son licenciement.**

Un salarié tenant régulièrement des propos sexistes à l'égard de ses collègues féminines est mis à pied à titre conservatoire, après plus de vingt ans d'ancienneté.

Il est licencié pour faute.

Il saisit la juridiction prud'homale pour contester cette rupture.

La cour d'appel de Grenoble lui donne raison et condamne l'employeur pour licenciement sans cause réelle et sérieuse au motif, notamment, que le comportement du salarié n'était pas nouveau et avait été toléré par la direction qui l'avait parfois sermonné. Aucune sanction antérieure n'avait été prononcée pour des faits similaires, alors que l'employeur en avait connaissance.

L'employeur forme un pourvoi en cassation et la Haute cour casse l'arrêt d'appel (Cass. soc., 12 juin 2024, n°23-14292) :

« En statuant ainsi, alors qu'elle avait constaté que le salarié avait tenu envers deux de ses collègues, de manière répétée, des propos à connotation sexuelle, insultants et dégradants, ce qui était de nature à caractériser, quelle qu'ait pu être l'attitude antérieure de l'employeur, tenu à une obligation de sécurité en matière

## CE QUE DIT LA LOI

**L'article L 1142-2-1 du Code du travail dispose :**

« Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. »

**L'article L 4121-1 énonce :**

« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (...). »

**L'article L 4121-2 précise :**

« L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L 4121-1 sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

(...)

7° Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, tels qu'ils sont définis aux articles L 1152-1 et L 1153-1, ainsi que ceux liés aux agissements sexistes définis à l'article L 1142-2-1 (...). »

de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs, un comportement fautif constitutif d'une cause réelle et sérieuse fondant le licenciement décidé par l'employeur, la cour d'appel, qui n'a pas tiré les conséquences légales de ses constatations, a violé les textes susvisés. »

La Cour de cassation avait déjà eu l'occasion de statuer dans cette matière en relevant une faute grave du salarié (Cass. soc., 27 mai 2020,

n°18-21877; Cass. soc., 13 mars 2024, n°22-20.970, publié au bulletin) mais c'est la première fois, à notre connaissance, qu'elle statue sur le fondement de l'article L 1142-2-1.

Cet arrêt publié nous enseigne que l'employeur, garant de la santé des travailleurs, peut revenir sur une tolérance antérieure en matière de propos sexistes. Ce qui peut être étendu aux propos racistes ou discriminatoires...

Secteur juridique

# La Macif vous protège dans votre activité syndicale ( ) avec **des contrats** **sur mesure.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,  
est un engagement de tous les instants.

La Macif est à vos côtés pour soutenir  
et sécuriser votre action militante.

→ **Contactez-nous : [partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)**

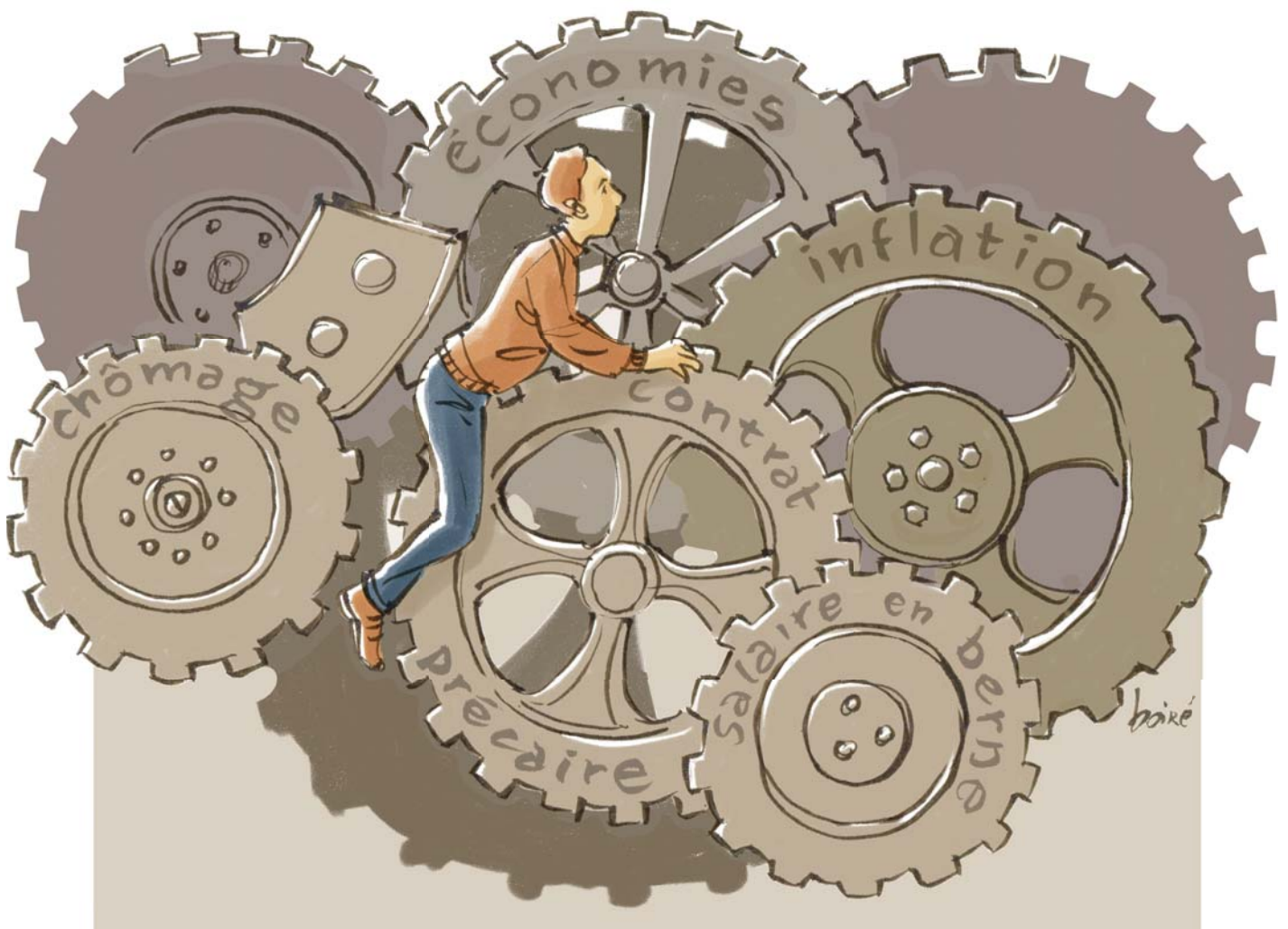


La Macif,  
c'est **vous.**



# Emploi, salaires, chômage, services publics... **État des lieux et revendications**

L'emploi serait solide, conforté. Les salaires connaîtraient des hausses notables et le pouvoir d'achat se porterait de mieux en mieux. Le chômage poursuivrait sa trajectoire de baisse, la nouvelle structure France Travail accompagnerait mieux les chômeurs. La présence de services publics sur le territoire se serait largement améliorée grâce au développement des Maisons de services... Reste qu'au vu de diverses études, la réalité est loin de cette version rose bonbon servie par l'exécutif. Le marché du travail est à l'image de la croissance : fragile. Les hausses de salaire, modérées et variables selon les secteurs, marquent un recul en 2024. Et cela menace de se reproduire en 2025. Par ailleurs, celles enregistrées les années précédentes sont loin d'avoir compensé intégralement les pertes dues à l'inflation forte. Les chiffres du chômage soulignent entre autres, eux, une situation de précarité des emplois qui perdure. La structure France Travail, « remplaçant » Pôle emploi, mais sans plus de moyens, est quant à elle sous le feu des critiques. Concernant les « espaces » France Services, dont l'essor est salué par la Cour des comptes, ils peinent par leur offre à faire oublier qu'ils tentent de pallier la destruction des implantations de services de proximité et de pleine compétence sur le territoire depuis une vingtaine d'années. Retour sur ces sujets majeurs que FO met sans cesse dans la lumière par ses revendications.



# Emploi, salaires, chômage, services pu

## Services publics de proximité : retours

« L'objectif, c'est l'efficacité de la dépense publique », et « qu'il faille diminuer l'emploi public dans certains domaines, ça me semble évident », déclarait en 2018 le Premier ministre, Édouard Philippe, visant 120 000 suppressions d'emplois publics via une nouvelle réorganisation territoriale des services de l'État. Avant cela, il y avait eu la RGPP (2007-2012), puis la RéATE, la MAP, la

loi Maptam, la loi NOTRe... Un déluge de réformes conduisant à la réduction de voilure des services publics, notamment ceux de proximité. En 2013, FO soulignait la suppression sur six ans et dans chaque département de deux tiers des effectifs publics. Ce mois de septembre, un rapport de la Cour des comptes indique lui qu'« entre 2019 et 2022, 839 postes comptables ont été fermés. Quatorze pour cent des effectifs

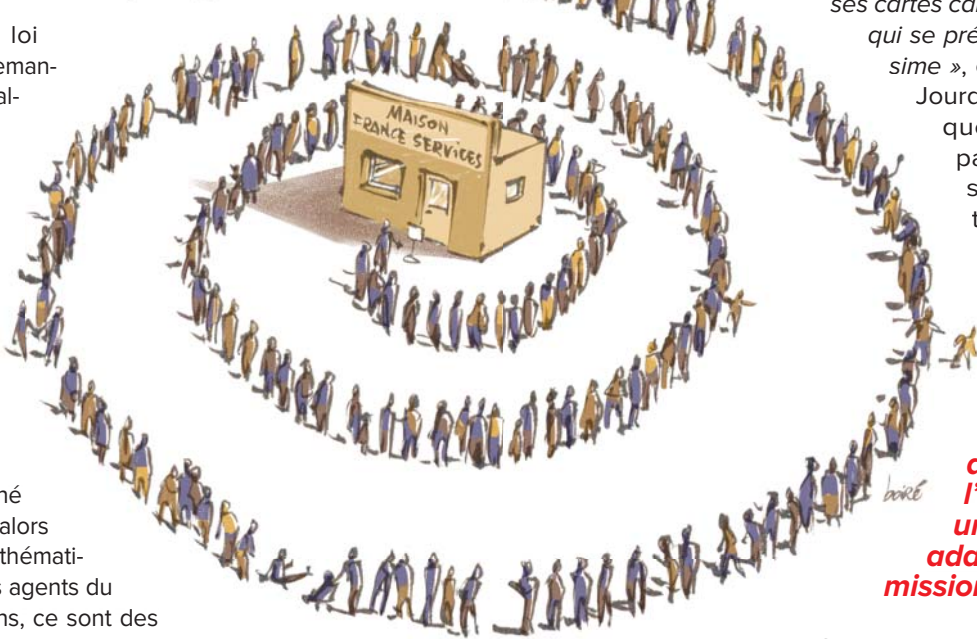
dans l'administration territoriale de l'État (11 000 ETPT) ont disparu entre 2010 et 2022, en particulier dans les préfectures et sous-préfectures ».

**Même ces espaces fourre-tout ont besoin de moyens!**

Les « Maisons de services publics » (qui changeront ensuite de nom, perdant vite en

## France Travail : IA et automati pallier le manqu

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, en application de la loi Plein emploi, tous les demandeurs d'emploi, y compris les allocataires du RSA, les jeunes inscrits auprès des missions locales et les travailleurs en situation de handicap, seront automatiquement inscrits à France Travail. Et le versement du RSA sera conditionné à quinze heures d'activité obligatoire, ce qui nécessitera un accompagnement renforcé pour un public particulièrement éloigné de l'emploi. Paradoxalement, alors que la charge de travail va mathématiquement augmenter pour les agents du fait de ces nouvelles missions, ce sont des suppressions de postes qui se profilent au sein du service public de l'emploi. « On nous parle de gains d'efficacité supplémentaires avec des réductions ou des redéploiements d'effectifs à hauteur de 2 300 postes équivalent temps plein travaillé (ETPT) en 2027 et un triplement des contrôles de recherche d'emploi sans renforts, soit l'équivalent de 600 ETPT », alerte Natalia Jourdin, déléguée centrale FO à France Travail.



ses cartes car elle sait que ce qui se prépare est gravissime », explique Natalia Jourdin, qui rappelle que le CSEC n'a pas été consulté sur les orientations stratégiques depuis... 2019, malgré une obligation triennale.

**« Il est urgent de donner à l'institution un budget adapté à ses missions »**

La militante s'est battue pour obtenir ces informations, qui ne figuraient pas dans le document transmis aux syndicats en amont d'un CSE central extraordinaire le 28 août. « Il n'y avait rien sur les conséquences des orientations stratégiques sur l'activité, l'emploi, l'organisation du travail, la GPEC. La direction a peur de dévoiler

Sur proposition de FO, le CSEC vient de voter une demande d'expertise, à l'unanimité moins une abstention. Sont notamment attendus des éléments sur les effets du recours croissant à l'intelligence artificielle (IA) et à l'automatisation pour ces fameux « gains d'efficacité ». En juillet, FO avait condamné « la volonté de plus en plus décomplexée d'introduire l'IA dans tous les actes métiers, y compris



# blics... État des lieux et revendications

## en trompe-l'œil sur le territoire

leur fronton le terme de services publics...) prétendent elles contrer, depuis plus de vingt ans (loi du 12 avril 2000), la perte de services publics sur le territoire. Elles rassemblent des services/opérateurs (Poste, impôts, agences pour l'emploi, caisses d'allocations familiales, etc.) avec des prérogatives partielles et souvent ces structures ne sont ouvertes que quelques heures par semaine. Dénommées désormais

« Espaces France services » (2840 sur le territoire avec seulement 7000 « conseillers »), elles sont saluées par la Cour des comptes, vantant dans son rapport « le gain quantitatif et qualitatif de cette offre », avec un « nombre de demandes traitées » passé « de 1,17 million en 2020 à près de 9 millions à la fin de l'année 2023 ». Mais les moyens de ces structures restent limités, remarque la Cour qui préconise entre autres une

« hausse du financement » du programme. En 2024, il n'est que de « 350 millions d'euros (dont environ 113 millions au titre du budget général de l'État, représentant moins de 1% des crédits de paiement de la mission Cohésion des territoires) ». Et le rapport de noter que « la charge financière pèse toujours davantage sur les porteurs locaux que sur l'État et ses opérateurs »...

Valérie Forgeront

## isation pour de moyens

ceux à forte valeur ajoutée comme l'analyse de poste ». Natalia Jourdin redoute le remplacement à terme de la dimension « conseil » du métier.

« On ne veut pas que demain, le métier de conseiller consiste à trier des demandeurs d'emploi, tandis que l'orientation se ferait par l'IA », prévient la militante. Pour FO, « en aucun cas l'IA ne peut justifier une quelconque baisse d'effectifs ». Au contraire, « il est urgent de donner à l'institution un budget adapté à ses missions, ses enjeux, au travers en particulier d'effectifs largement revus à la hausse ». Natalia Jourdin alerte aussi sur la souffrance vécue par les agents du fait de la « méthode de travail » et la dégradation du service rendu aux demandeurs d'emploi. Elle s'appuie sur une étude menée par plusieurs chercheurs en 2023, et parue en août sur le site de la Dares. « Ces travaux définissent scientifiquement ce que nous dénonçons depuis longtemps : la déshumanisation de la relation du fait de l'automatisation, les injonctions paradoxales pour faire à la fois de la qualité et de la quantité, la pression sur les salariés, les transformations continues... »

Clarisse Josselin

## L'inflation ralentit mais les augmentations de salaire aussi

C'est une « première » depuis 2021, et une bonne nouvelle pour les salariés : la pression sur les porte-monnaie se réduit un peu. Après deux années de hausse des prix dans des proportions inédites depuis le début des années 1980, l'inflation des douze derniers mois est repassée cet été sous la barre symbolique des 2%, a révélé l'Insee : en août, les prix à la consommation n'ont augmenté « que » de 1,8%, sur un an, après une année 2022 conclue à +5,2% et une année 2023 à +4,9% (en moyenne annuelle). Cette rentrée fait date.

### La conjoncture salariale s'assombrit

Sauf que ce ralentissement des prix à la consommation s'accompagne aussi d'un ralentissement des augmentations de salaire. Depuis le quatrième trimestre 2023, le salaire mensuel de base (SMB) dans le secteur privé augmentait plus vite que les prix. C'est toujours le cas, mais dans une moindre mesure, ce qui amenuise le gain de pouvoir d'achat des travailleurs. Selon les dernières données du ministère du Travail, au cours du deuxième trimestre 2024, le SMB (qui représente le salaire brut avant déduction des cotisations sociales et versement des prestations sociales, des primes ou des heures supplémentaires/complémentaires) a augmenté de +2,9% sur

un an, après +3,3% le trimestre précédent. À la fin juin, le SMB avait ainsi progressé de 0,8% en euros constants sur un an. Mais cette revalorisation n'a pas été identique selon les catégories socio-professionnelles. Sur un an, toujours en euros constants, le SMB a augmenté de +1,4% pour les ouvriers (en raison de la revalorisation automatique du Smic du fait de l'inflation), de +0,5% pour les employés et de +0,6% pour les cadres. Cette revalorisation a aussi été inégale selon les branches professionnelles : l'industrie a connu la plus forte hausse du SMB (+1,3%). Dans la construction et le secteur tertiaire, celle-ci a été deux fois moins élevée (+0,7%).

Sachant que le retard accumulé par les salaires depuis le début de l'épisode d'inflation est très loin d'être comblé et que 17,3% des salariés sont rémunérés au Smic (en 2023, contre 12% deux ans plus tôt), ce ralentissement des augmentations de salaire obscurcit la rentrée. Cela renforce la détermination de FO à exiger l'ouverture de négociations sur les salaires, sur les classifications (pour contrer le tassement des grilles) et le retour de l'échelle mobile des salaires. Laquelle permettrait la fixation d'écart entre chaque échelon, chacun étant indexé sur l'inflation. FO continue aussi d'exiger une hausse du salaire minimum légal, dont le montant est insuffisant pour vivre dignement.

Élie Hiesse

# Sur fond de croissance incertaine, inquiétudes pour l'emploi salarié privé

**A** lors que la croissance de la France se révèle moins soutenue qu'annoncée (la hausse du PIB ayant été réajustée à +0,2% au deuxième trimestre 2024), l'emploi intérimaire continue de reculer dans le secteur privé. Et ce n'est pas une bonne nouvelle pour les spécialistes, l'emploi intérimaire étant considéré comme un indicateur avancé de l'état de santé du marché du travail. Ce fléchissement n'est certes pas une nouveauté : l'emploi intérimaire (contrats de travail temporaire et CDI intérimaires) baisse depuis janvier 2023. Sauf que ce recul s'accélère. Au printemps 2024, le nombre d'intérimaires a diminué nettement (-2,2%). Cela correspond à la suppression de 16 200 emplois sur la période, après la suppression de 3 900 emplois au trimestre précédent. Sur un an, la baisse atteint 6,4%, soit 50 400 emplois en moins et cela dans l'ensemble des secteurs, indiquent les statisticiens du

ministère du Travail dans leur note. Ainsi, l'industrie a enregistré une baisse de 3,1% de l'emploi intérimaire au deuxième trimestre 2024, la construction de 3% et le secteur tertiaire de 1,2%. Logiquement, cette situation a eu des effets sur l'emploi salarié privé. Il a légèrement baissé, de -0,1%, au deuxième trimestre 2024. Ce qui correspond à la perte de 28 500 emplois et reflète une détérioration.

## Malgré le fléchissement de l'emploi, l'austérité annoncée des dépenses pour le soutenir

Sans compter que les mauvaises nouvelles sont tombées dru cet été. La liquidation judiciaire du distributeur de prospectus publicitaires Milee (ex-Adrexo, 5 000 salariés), la finalisation du plan social du distributeur Casino (2029 suppressions de postes dans les magasins

non cédés et 740 dans la filiale logistique Easydis), ou encore l'annonce d'un plan social chez Lapeyre (200 suppressions d'emplois), pour ne citer qu'eux.

Malgré cette croissance faiblarde et le fléchissement de l'emploi salarié privé, la « lettre plafond » envoyée le 20 août par le Premier ministre démissionnaire au ministre du Travail, également démissionnaire, impose à celui-ci un sacré coup de rabot dans ses crédits 2025. Pas moins de 3 milliards d'euros devraient être économisés dans la mission « Travail et emploi », laquelle était dotée de 22 milliards dans le budget 2024. Ces économies concerneraient en priorité les aides à la formation, l'apprentissage et la réforme France Travail. Elles restent évidemment suspendues aux arbitrages du nouveau Premier ministre. À l'heure où nous bouclons, ils ne sont pas connus.

Élie Hiesse

## Actualité du chômage et prévisions : pas de quoi pavoiser!

**L**e chômage, à 7,3% de la population active au deuxième trimestre, confirmerait sa tendance à la baisse, ainsi que le martèle l'exécutif depuis des mois? Rien d'évident. Fin juillet, la Dares (direction du ministère du Travail) indiquait qu'en métropole 5 112 700 demandeurs d'emploi étaient inscrits à France Travail dans les catégories A, B et C. Leur nombre a reculé de 0,2% sur le trimestre mais a augmenté de 0,8% sur un an. Sur cet effectif, 2,8 millions (près de 55%) étaient en catégorie A, soit sans aucune activité. La hausse de cet effectif sur un an (+0,3%) est moindre que celle établie sur les trois catégories confondues (+0,8%). Ce qui indique l'importance des catégories B et C. Elles comprennent les demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite. En catégorie B, 78 heures au maximum par mois. En catégorie C, plus de 78 heures. Toutes ces personnes subissent donc des emplois précaires et entre autres des contrats courts, de moins de 31 jours. Contrats dont le nombre a été multiplié par

2,5 en vingt ans note l'Unédic. Situation qui indignent FO qui, plus largement, s'oppose à un durcissement des conditions d'indemnisation des demandeurs d'emploi et demande l'application de la convention sur l'Assurance chômage signée en novembre dernier par les interlocuteurs sociaux.

### « Un doublement de la précarité du travail en quarante ans »

Si l'effectif de demandeurs d'emploi en catégorie C diminue légèrement, de 0,3% sur un an, celui de la catégorie B augmente de 4,5% (+35 600 personnes). L'effectif total de ces deux catégories (plus de 2,3 millions de personnes) a augmenté de 1,4% sur un an. Ce qui renvoie au problème de la qualité des emplois. « La baisse du taux de chômage aurait dû entraîner une diminution des contrats courts au profit des contrats à durée indéterminée. Mais la baisse du

nombre de demandeurs d'emploi est en réalité liée, pour partie, à une hausse considérable de l'apprentissage », note dans une récente étude le Centre d'observation de la société (bureau d'études économiques de Compas), s'appuyant sur les données Insee. Plus largement, « 16% des emplois salariés ont un statut précaire en 2023 (intérim, contrats à durée déterminée ou d'apprentissage) ». Cela traduit « un doublement de la précarité du travail en quarante ans ». Les peu diplômés, les jeunes et les femmes en sont particulièrement victimes. Quant à l'évolution du chômage, en juin dernier la Banque de France prévoyait « un pic » à 7,9% fin 2025. Conforme à l'analyse d'avril des économistes de l'OFCE, prévoyant un taux de chômage autour de 8% fin 2024 et en 2025. Le Secours populaire vient lui d'indiquer d'ores et déjà, dans son baromètre annuel, un nouvel accroissement de la pauvreté en France.

Valérie Forgeront



# AG2R LA MONDIALE accompagne les salariés en perte d'emploi

**Port@bilité +** est un service d'information et d'accompagnement gratuit dédié aux assurés, fragilisés par la perte de leur emploi après un licenciement et éligibles à la portabilité dans le cadre d'un contrat collectif AG2R LA MONDIALE en santé et/ou en prévoyance.

**Port@bilité +** permet d'offrir à une personne en situation de perte d'emploi un accompagnement en 4 phases :

## **Inform**

Grâce aux données DSN dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGDP), le Groupe identifie **automatiquement et systématiquement** les personnes concernées puis les informe par courrier, et de façon complémentaire par mail et par téléphone, sur leurs droits à la portabilité.

## **Diagnostiquer**

Une équipe d'experts réalise un bilan personnel et multi-dimensionnel (familles et aidants, logement, budget, santé et protection sociale, retour à l'emploi) afin d'optimiser sa protection sociale et celle de ses proches.

## **Éclairer**

Cette équipe présente les démarches à entreprendre et délivre des conseils et informations personnalisés sur les préoccupations du quotidien (gestion du budget, santé et bien-être, logement, etc.).

## **Orienter**

Le bénéficiaire est ensuite orienté soit vers des dispositifs adaptés pour une analyse approfondie de sa situation afin de lui permettre, si besoin, de bénéficier d'une aide financière individuelle.

Par téléphone

**09 69 37 03 41**

(numéro non surtaxé)

du lundi au vendredi  
de 9 h à 17 h

Depuis le site dédié :



**AG2R LA MONDIALE**

Prendre la main  
sur demain

# La part du travail en déclin dans le revenu mondial



**Pour la première fois, l'OIT publie des données sur la répartition entre les revenus du travail et ceux du capital. L'analyse montre que les premiers déclinent progressivement.**

**L**e travail rapporterait-il de moins en moins? L'OIT observe en tout cas que la part des revenus du travail dans le monde diminue par rapport aux revenus du capital. Le fruit de l'activité des travailleurs représente actuellement 52,3% du revenu mondial. En 2004 cette part était de 53,9%. La diminution semble légère mais elle représente 2400 milliards de dollars. Autant de ressources en moins pour la fiscalité ainsi que pour les systèmes de protection sociale dont le financement est assis sur les revenus du travail.

La baisse est lente mais continue avec une accélération observée entre 2020 et 2022, durant la crise Covid. Toutes les régions ne sont pas affectées de la même façon. Entre 2019 et 2024, les revenus du travail en Afrique et en Amérique baissent de 1,2 point de pourcentage, -0,2 point seulement pour l'Asie et le Pacifique. En Europe, ils ne reculent que d'un point grâce à un rebond en 2023 et 2024.

**La productivité au travail augmente plus vite que les salaires**

« Le plus inquiétant c'est le décrochage entre l'augmentation des

salaires et celle de la productivité », souligne Branislav Rugani, secrétaire confédéral au secteur international. En effet, les premiers ont augmenté de 53% en vingt ans, alors que la productivité du travail a crû de 58%. « Cela veut dire que les entreprises, notamment celles cotées en Bourse, s'enrichissent sur le dos des travailleurs. »

Pour l'OIT, le développement de l'automatisation et de l'intelligence artificielle est en partie responsable. Céleste Drake, directrice générale adjointe de l'OIT, estime qu'il faut mettre en œuvre « des politiques qui favorisent une répartition équitable des bénéfices économiques, incluant la liberté d'association, la négociation collective et une administration du travail efficace ».

Et d'autres idées circulent. Une option serait de taxer les datas utilisées par les machines. « Les entreprises monnayent déjà ces données numériques, indique Branislav Rugani. Elles ont de la valeur et il faudrait répartir cette valeur avec les salariés. L'automatisation doit conduire à moins d'efforts ou de contraintes pour le travail humain, et non le remplacer. » **Sandra Déraillot**

## Europe : le plan de relance au ralenti?

**L**a Cour des comptes européenne alerte sur le retard pris dans l'exécution de la Facilité de relance et de résilience (FRR). La Commission européenne s'est en effet dotée en février 2021 d'un fonds de relance de 723,8 milliards (constitué grâce à une dette conjointe des États membres), conçu pour atténuer les conséquences économiques de la crise liée au Covid. Les pays ont soumis des projets de réformes (PRR) porteuses d'investissements ciblés et durables (notamment pour la transition

verte et la transformation numérique) afin d'accéder à ces financements. Or, à mi-parcours (la FRR expire en 2026), moins d'un tiers des fonds prévus ont été demandés et versés.

Les causes de retard sont multiples : impact de l'inflation et pénurie de matériaux qui entraînent une révision du PRR, sous-estimation du temps nécessaire à l'adoption des réformes ou à la mise en œuvre des projets, voire : capacité administrative insuffisante (y compris manque de personnel). Il y a même des

difficultés de compréhension dans la manière dont les pays doivent appliquer les règles de fonctionnement de la FRR.

Au final, la Cour redoute que « les États membres soient dans l'incapacité d'utiliser les fonds à temps et d'achever les mesures prévues ». De fait, tout est relatif... Avec 53% des objectifs intermédiaires de son PRR atteints et en ayant perçu 59% des fonds prévus, la France fait figure de « bonne élève » pour l'instant. **S. D.**



# Des chiffres utiles au quotidien...

## Ce qui change

Quelque 850000 personnes percevant une retraite minimale du régime général recevront une revalorisation de leur pension de base en octobre, précédée en septembre d'un rattrapage sur douze mois. Mais cette mesure, découlant de la réforme des retraites de 2023, dont FO demande toujours l'abrogation, est conditionnée. Notamment à une carrière complète, au niveau du Smic. Il faut « avoir cotisé au moins 120 trimestres, tous régimes de base confondus », et « percevoir une retraite de base ne dépassant pas 847,57 euros par mois (augmentation comprise) ». Par ailleurs, la somme des retraites (de base et complémentaires) ne peut excéder 1352,23 euros par mois (augmentation comprise). Selon la CNAV, la revalorisation mensuelle moyenne sera de 50,94 euros. Rappelons l'imbroglio né en 2022 de l'annonce d'une revalorisation à 1200 euros de toutes les « petites retraites ». Le gouvernement omettait de préciser s'il s'agissait d'un montant brut, net, pension complémentaire comprise ou pas... **V.F.**

## SMIC SALAIRE

**11,65 €**

Le Smic a augmenté de 1,13% au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,13 euro, passant de 11,52 à 11,65 euros.



## SÉCURITÉ SOCIALE

**3864 €**

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 3864 euros (plafond annuel de 46368 euros) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 contre 3666 euros en 2023. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.



## ALLOCATIONS FAMILIALES

- 148,52 €** Pour 2 enfants à charge (plafond).
- 338,80 €** Pour 3 enfants à charge (plafond).
- 529,10 €** Pour 4 enfants à charge (plafond).
- 190,29 €** Par enfant en plus à charge.
- 74,26 €** Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



## CONSOMMATION

### Indice des prix à la consommation (INSEE)

- +0,5%** en août 2024 (+0,2% en juillet 2024).
- +1,8%** en août 2024 sur un an (+2,3% en juillet 2024).

En août 2024, les prix à la consommation augmentent de 0,5% sur un mois et de 1,8% sur un an.



## COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

### Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

- 9,2%** **CSG** (impôt) – 9,2% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et sur 98,25% du salaire brut depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.
- 0,5%** **CRDS** (impôt) – 0,5% depuis le 1<sup>er</sup> février 1996 et sur 98,25% du salaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### SÉCURITÉ SOCIALE

- 6,90%** Assurance vieillesse.
- 0,40%** Assurance vieillesse déplafonnée.

### RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

- 3,15%** Tranche 1.
- 8,64%** Tranche 2.
- 0,024%** Apec.
- 0,14%** CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

- 0,86%** Tranche 1.
- 1,08%** Tranche 2.



## FONCTION PUBLIQUE

### Traitement de base brut annuel au 1<sup>er</sup> juillet 2023

- 4,92 €** (brut) **Valeur du point.**
- 5907,34 €** (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.
- 1801,73 €** (brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 366.
- 11,10%** **Retenue pour pension.**
- 9,2%** **CSG** (impôt) 9,2% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.
- 0,5%** **RDS** (impôt) 0,5% de 98,25% du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

### RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

**Base de cotisation :** sur les primes et indemnités avec un plafond de 20% du traitement indiciaire.

**Taux de cotisation :** 5% employeur et 5% fonctionnaire.



## **Drame de Saussignac : FO se mobilise pour la sécurité des contrôleurs du travail et de la MSA**

Vingt ans après l'assassinat de deux contrôleurs en Dordogne, les syndicats ont rappelé ce drame en se rassemblant le 10 septembre à Paris près du ministère du Travail. Ils dénoncent la montée des violences envers les inspecteurs du travail et les contrôleurs de la MSA. FO demande un plan d'embauche massif d'agents de contrôle.

Le 2 septembre 2004, Sylvie Trémouille, contrôlease à l'inspection du travail, et Daniel Buffière, contrôleur à la MSA, étaient assassinés par un exploitant agricole à Saussignac, en Dordogne. Vingt ans après ce drame, à l'appel des intersyndicales des inspecteurs du travail et de la MSA (dont fait partie FO),

une centaine de militants leur ont rendu un vibrant hommage le 10 septembre à Paris, près du ministère du Travail. Le secrétaire général de FO, Frédéric Souillot, s'est rendu en Dordogne ce même jour. Les syndicats ont alerté les autorités de tutelle et dénoncé le déni face à la situation actuelle. Alors que la crise agricole sévit encore, les services subissent toujours un manque d'effectifs. Ce contexte inquiète d'autant plus les syndicats, notant les violences envers les contrôleurs. Au plus fort de la colère des agriculteurs en janvier dernier, des exploitants ont incendié le bâtiment de la MSA à Narbonne. « Nos ministères doivent nous entendre avant que l'irréparable ne se reproduise », a lancé Anita Passannante, responsable nationale de FO-MSA. Les syndicats souhaitent que l'administration s'engage à condamner publiquement les agressions contre les agents,

et que les plaintes soient suivies d'effets. Les syndicats ont appelé à un plan massif de recrutement d'inspecteurs du travail, leurs effectifs (2 400 en 2014, 1 700 affectés aujourd'hui) ne cessant de fondre.

### **La nécessité d'embauches « massives »**

« Dans le Cher, l'an passé, faute de recrutement suffisant au concours, sur huit postes ouverts d'inspecteur, un seul a été pourvu dans tout le département. C'est une situation intenable », expliquait Pierre Lamaison, secrétaire général adjoint du syndicat FO du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (FO-TEFP). Alors que l'on compte un inspecteur du travail pour 12 000 salariés, l'intersyndicale demande un ratio d'un agent pour 5 000 salariés. Même type de demande à la MSA, FO fustigeant le recul massif des effectifs. « En quinze ans, on a perdu 4 250 postes dans tous les métiers. Cela aggrave les risques d'agressions, car plus on contrôle tardivement des exploitants, plus les redressements de cotisations peuvent être conséquents », soulignait Anita Passannante.

**Ariane Dupré**



## **La Poste : FO dans la préparation des premières élections CSE**

Les élections professionnelles à La Poste, du 9 au 14 octobre prochain, marquent la fin d'une exception et donc un changement majeur pour la structure, société de droit privé (SA) depuis 2010. La Poste mettra en effet en place des CSE au 1<sup>er</sup> novembre. Ils remplaceront, pour les 171 500 postiers, les comités techniques et les CHSCT. Ces élections, par vote électronique, concernent trente-deux CSE d'établissement structurés par branche d'activité et par secteur géographique. Bien qu'opposée au principe du CSE, FO – deuxième syndicat dans les directions transverses de La Poste, deuxième

aussi dans les CAP de la branche colis et troisième chez les fonctionnaires, lors des élections en 2022 aux CAP – se prépare depuis longtemps au scrutin des CSE. « Dans ce chamboulement, notre objectif c'est d'être représentatifs dans tous les CSE de La Poste. Nous sommes prêts », affirme Christine Simon, responsable du secteur Poste à FO-Com.

### **Des listes FO dans les trente-deux CSE**

Le 9 septembre, au lancement de la campagne, la fédération avait déjà

établi des listes de candidats FO dans les trente-deux CSE, dont vingt-six dans les trois collèges (employés, agents de maîtrise et cadres). Elle a par ailleurs diffusé des documents aux salariés sur l'enjeu des élections dès le mois de juin, et créé un site didactique sur les CSE. Malgré ce nouveau type de représentation qui fait craindre un éloignement des personnels de leurs syndicats, « nous voulons conserver un maximum de proximité. Et bien sûr, nous continuerons à défendre nos emplois et le pouvoir d'achat des postiers », indique Christine Simon.

**Ariane Dupré**

# Indemnités de repas en télétravail : FO fait condamner Audiens

**La justice a condamné le groupe de protection sociale à payer une amende à FO, pour n'avoir pas respecté le principe d'égalité de traitement entre les salariés sur site et ceux en télétravail. Audiens a fait appel de cette décision.**

**L**a justice a donné raison à la section FO du groupe de protection sociale Audiens : en refusant de prendre en charge les frais de repas des télétravailleurs, l'entreprise contrevient au principe d'égalité de traitement entre ses salariés. Au milieu de l'été, le tribunal judiciaire de Nanterre a donc condamné Audiens à verser 10 000 euros à la Fédération FO des Employés et Cadres (FEC-FO), en réparation du préjudice subi.

« Sur site, les collègues bénéficient des avantages du restaurant d'entreprise, explique Adama, militante FO ayant porté le dossier. Les télétravailleurs subissent une discrimination claire et nette. »

L'affaire a débuté au moment de la pandémie de Covid-19 lorsque chez Audiens, comme dans de nombreuses sociétés de services, la pratique du télétravail s'est

généralisée pour les quelque 600 employés. Depuis, « des salariés atteints de certaines pathologies doivent rester à la maison sur ordre du médecin du travail », tandis que d'autres bénéficient d'environ trois jours de télétravail par semaine. Pour tous sans distinction, une indemnité mensuelle unique de 35 euros est censée couvrir les frais d'électricité, de chauffage et de nourriture.

## L'employeur continue de faire la sourde oreille

La décision du tribunal est une indéniable victoire pour FO, dont la section syndicale – à ce jour non représentative – a longtemps porté seule ce combat. Ayant été obligée d'assigner le CSE d'Audiens en justice en même temps que l'employeur

pour des raisons de régularité de la procédure, elle s'est attirée les foudres des autres organisations, qui se sont ensuite rangées derrière son initiative – à l'exception du syndicat majoritaire.

Audiens a choisi de faire appel de la décision du tribunal concernant le versement des 10 000 euros à la FEC-FO, mais maintient les salariés dans le flou au sujet de l'indemnité de télétravail.

Alors que des négociations annuelles débutent cette semaine, cette question ne figure pas à l'ordre du jour de la réunion. FO demande l'ouverture immédiate de discussions pour un nouvel accord de télétravail intégrant cette indemnisation, ainsi que la rétroactivité de la nouvelle indemnité pour les trois dernières années.

Fanny Darcillon

# Chez le volailler DPE à Sablé-sur-Sarthe, l'exigence d'une meilleure organisation du temps de travail

**L**es horaires de l'équipe de l'après-midi sont passés de 13h-21h30 à 13h-21h, supprimant aux 900 salariés du secteur des produits panés l'une des deux pauses de quinze minutes. En réponse, le 5 septembre, plus d'une centaine de salariés de l'usine DPE du groupe volailler LDC à Sablé-sur-Sarthe ont débrayé pendant quatre heures à l'appel de FO. Signe évident d'une détermination malgré des salaires modestes. Le changement d'horaire a été « décidé cet été unilatéralement par la direction du site », indique Sandrine Lepron, déléguée syndicale FO. Selon la direction, la loi permet une unique pause de vingt minutes. Et par ailleurs une pause nécessite de redémarrer ensuite les machines, et ce temps induit une perte de productivité.

« On parle d'un secteur où les postes sont statiques, dans le froid, où le travail est physique et les gestes répétitifs, s'indigne Laurence Diogène, déléguée syndicale centrale FO chez LDC. Supprimer une des deux pauses risque d'augmenter les troubles musculo-squelettiques. »

## Création d'un groupe de travail dédié

L'action de protestation des salariés a contraint la direction du site à accepter de discuter le 9 septembre. Pour l'instant toutefois, elle ne revient pas sur la mise en place d'une pause unique, portée à trente minutes. Pour Sandrine Lepron, « ce n'est toujours pas ce que demandent les salariés ».

Et, appuie Laurence Diogène, il faut une réflexion globale, « FO est ouverte au dialogue ». Il a été décidé la création d'un groupe de travail dédié sur les horaires, comptant salariés et syndicats.

Chloé Bouvier



# Chez Alexander McQueen, des points de vente fermés en toute opacité

**La marque de chaussures et de vêtements de luxe du groupe Kering se sépare de ses stands dans les grands magasins, sans qu'aucune orientation stratégique claire n'ait été présentée au CSE s'indigne FO, majoritaire.**

Luxe durable, écodesign, politique ambitieuse sur les congés parentaux : le groupe Kering, deuxième plus grand groupe de luxe au monde derrière LVMH, se targue d'être un acteur en pointe sur la responsabilité sociale des entreprises. Mais dans cet océan de vertu affichée, une société fait tache. Chez Alexander McQueen, où FO est le syndicat majoritaire, voilà un an que des points de vente ferment les uns après les autres sans que les élus du personnel soient informés de l'orientation stratégique justifiant ces décisions.

« On subit, résume Dominique Morvan, délégué syndical FO dans l'entreprise. Aucune consultation stratégique du CSE n'est organisée. Il y a un gros manque de transparence, les salariés ne comprennent pas où on va. » Après la fermeture du stand Alexander McQueen du grand magasin parisien Printemps en mai, les salariés ont été transférés vers La Samaritaine et Le Bon Marché, avant de s'entendre dire aujourd'hui qu'ils sont en sureffectifs et doivent désormais aller travailler à Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne). De quoi alimenter les inquiétudes des employés restants.

## **Baisse d'effectifs inexplicée**

« En décembre 2023, nous étions 76 salariés Alexander McQueen France. Aujourd'hui, nous ne sommes plus que 56, relève Dominique Morvan. Mais la direction ne communique pas sur les raisons de ces départs. » Le délégué s'interroge sur d'éventuels « licenciements

économiques déguisés » en ruptures conventionnelles, et demande le retour d'un « vrai dialogue social » basé sur le respect des obligations légales de sa direction.

« Alexander McQueen, on dirait le vilain petit canard du groupe Kering, appuie Carole Prioult, secrétaire du syndicat FO des Employés et Cadres du Commerce de Paris. Avec ces fermetures, les gens ont l'impression d'être baladés, ignorés dans leur identité. » Si l'entreprise n'est actuellement pas en danger sur le plan économique, les difficultés pourraient vite survenir, comme ailleurs dans le commerce, rappelle-t-elle : « On a l'impression qu'ils ne font rien en matière d'orientation stratégique pour faire grossir la société. » Contre un dépeçage à petit feu de leur entreprise, les salariés exigent d'être informés et associés aux décisions concernant leur avenir.

Fanny Darcillon

# Privatisation des TER dans les Hauts-de-France : FO tire la sonnette d'alarme

Polyvalence imposée, perte d'acquis, craintes pour l'emploi, risques de dégradation du service... FO dénonce l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs dans les Hauts-de-France. Le premier lot concerné, dit « étoile d'Amiens », qui regroupe des lignes TER autour d'Amiens, sera exploité par une filiale privée de la SA SNCF Voyageurs dès le 15 décembre 2024.

Quelque 423 agents – conducteurs, contrôleurs, administratifs – quitteront alors l'opérateur historique pour intégrer la nouvelle entreprise, où un nouveau cadre de travail devra être négocié dans un délai de quinze mois. « Si le lot représente plus de 50% de notre activité, le transfert est obligatoire, sinon c'est le licenciement », dénonce Loïc Ferté, secrétaire régional FO-Cheminots, syndicat

majoritaire chez les « roulants » de l'étoile d'Amiens.

## **Vers une grève le 15 décembre**

Les conducteurs, qui reçoivent leur planning six mois à l'avance, ont déjà un aperçu de ce qui les attend. « Il y a beaucoup de journées à rallonge avec de nouvelles tâches à effectuer et des coupures imposées », alerte le militant, qui redoute aussi des suppressions de postes en lien avec la polyvalence.

La mobilisation s'organise. Une grève est en préparation pour le 15 décembre. Et une campagne de sensibilisation est lancée auprès des usagers. « Dorénavant, ce ne seront plus les mêmes entreprises, les trains ne s'attendront plus entre eux », illustre-t-il. Les trois autres lots du réseau seront soumis à appel d'offres d'ici 2029.

Clarisse Josselin



© PIERRE GLEIZES/REA



# ExxonMobil : la direction rouvre les négociations sur le projet de PSE

À l'issue d'un bras de fer de plus de cinq semaines, après le refus de FO, majoritaire, de signer le projet de plan social lié à la suppression de 677 postes sur le site ExxonMobil de Port-Jérôme-sur-Seine (Seine-Maritime), la direction rouvre les négociations.

« **L**a patience et le combat paient! » Le syndicat FO d'ExxonMobil France ne cachait pas sa satisfaction le 12 septembre, à l'issue d'une réunion avec la direction de la filiale française du pétrolier américain : celle-ci a annoncé sa décision de rouvrir les négociations sur le projet de plan social lié à la suppression de 677 postes, dans le cadre de la fermeture de l'essentiel des unités chimiques de Port-Jérôme-sur-Seine (Seine-Maritime). Sans préjuger de l'issue de cette négociation, qui a démarré le lundi 16 septembre, le soulagement était tangible parmi les salariés du site, où 400 d'entre eux font grève depuis l'ouverture des négociations sur le plan social le 24 mai. Le bras de fer engagé depuis lors a connu son apogée cet été.

## « Chantage à la signature »

Après le refus de FO, majoritaire, et de tous les syndicats de signer le

6 août le projet de PSE (Plan de sauvegarde de l'emploi) qu'ils jugent « insuffisant » au regard des bénéfices nets du groupe mondial (36 milliards de dollars en 2023), la direction a joué son va-tout. Elle a annoncé repousser la date limite pour signer ce plan social, mais sans rouvrir les négociations et tout en soumettant à l'administration du travail un projet unilatéral de PSE moins-disant. Lequel s'appliquerait, en l'absence d'accord syndical majoritaire, sur le premier projet négocié. « *Le durcissement des conditions d'accès aux mesures d'âge, contenu dans ce projet unilatéral, empêcherait 123 salariés de partir en retraite anticipée. Ils seraient licenciés!* », confie Pierre-Antoine Auger, délégué syndical central FO, dénonçant un « chantage à la signature ».



© LAURENT COUSIN/HAYTHAM-REA

Sauf que l'administration du travail a mis le holà, en pointant notamment des mesures d'accompagnement « *trop faibles* ». Début septembre, elle a conseillé à ExxonMobil France de revoir son projet unilatéral de PSE, sous peine de ne pas le valider! En acceptant de rouvrir les négociations, le jour où le processus d'information-consultation des représentants du personnel est censé s'achever, la direction accède à la revendication de FO, bien déterminée à améliorer le premier projet de PSE.

Élie Hiesse

## Plan social chez Lapeyre : FO exige « de la transparence »

« **D**ifficiles ». Délégué syndical central FO chez Lapeyre, Mohamed Ben Ahmed n'a pas d'autre mot pour qualifier les négociations qui se sont ouvertes cet été chez le spécialiste de la menuiserie, après l'annonce le 9 juillet d'un plan social visant 200 suppressions d'emplois (10% des effectifs) au siège social, dans les usines et les magasins. Vingt-deux sites seraient concernés par les suppressions d'emplois et trois fermetures (à Strasbourg, Calais, Audincourt) s'ajouteraient. « *On a droit à une*

*information-consultation "express". Soit trois mois, le minimum légal. La direction veut aller vite, sans nous donner tous les éléments nécessaires* », dénonce le militant FO, qui exige « de la transparence ». Notamment sur le montant de l'enveloppe allouée au projet de plan social.

### Que l'argent serve au reclassement des salariés!

S'il reste en difficulté financière, Lapeyre dispose d'une latitude. En 2021, pour faciliter sa cession à

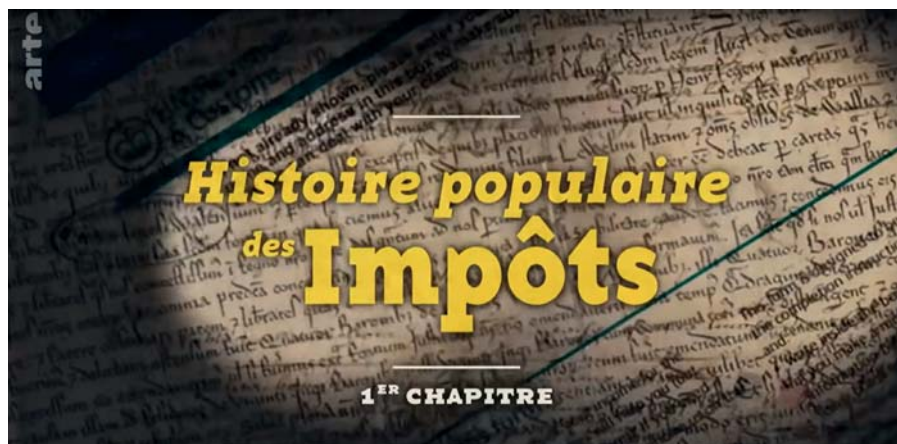
l'allemand Mutares, fonds d'investissement spécialisé en redressement et restructuration d'entreprise, Saint-Gobain a laissé plus de 240 millions d'euros en « *fiducie* » (sous contrôle d'un tiers pour éviter tout détournement par le nouveau propriétaire).

« *Ce fonds arrive à échéance en 2025. Le groupe pourra utiliser l'argent comme il veut. Nous, nous voulons qu'il soit bien utilisé au profit du reclassement des salariés* », martèle le militant.

E. H.

# Documentaire

## L'impôt, l'État et le citoyen



Dans leur *Histoire populaire des impôts*, Xavier Villetard et l'historien Gérard Noiriel montrent combien la fiscalité est indissociable de la démocratie, pour le meilleur et pour le pire.

« **O**ù va l'argent des impôts et quel modèle de société permet-il de construire ? » C'est l'interrogation sur laquelle se clôt le documentaire co-écrit par Xavier Villetard (réalisateur) et Gérard Noiriel (historien). En moins de deux heures (et deux épisodes), le film balaie l'histoire de l'impôt en Grande-Bretagne, en France et en Allemagne, avec en fil rouge le combat entre les partisans d'une imposition juste

et progressive, et les tenants d'une imposition minimale et de services publics restreints, ingrédients révélant le caractère ultralibéral d'un État.

### Un impact politique et social important

Les auteurs ont interviewé des élus (de tous bords), des ministres et des hauts fonctionnaires experts en la matière. Ils ont compulsé les archives télévisées documentant les manifestations les plus marquantes. Contre la Poll Tax en 1990 en Angleterre – cet impôt local forfaitaire frappant les individus et ne tenant compte ni du revenu ni du capital détenu. Contre le plan Juppé en 1995 ou contre l'augmentation décidée en 2018, en France, de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.

Ce qui déclencherà des mouvements sociaux.

Ils décrivent la genèse du consentement à l'impôt et l'émergence de l'idée que le principe de la contribution indirecte (dont les taxes sur la consommation, telle la TVA) est injuste. Au fil des crises (guerres, chocs pétroliers, réunification de l'Allemagne...) le niveau des contributions augmente ou recule. Lorsqu'il recule, cela profite principalement aux classes les plus aisées et aux entreprises. Tandis qu'on coupe parallèlement dans les dépenses publiques et le budget de la protection sociale. Lorsqu'il augmente, les classes moyennes et populaires – qui ne sont pas celles qui pratiquent l'évasion ou l'optimisation fiscale – sont souvent les plus impactées. Une situation qui peut nourrir le sentiment de « se faire avoir », ce qui peut faire prospérer les mouvements populistes.

Qu'en est-il par ailleurs d'un taux d'imposition mondial minimum sur les sociétés ? « *On n'a jamais été aussi proches de son instauration* », estime Pascal Saint-Amans, l'ancien directeur fiscal de l'OCDE. Mais les multinationales et autres Gafam, fortes de leur domination, y consentiront-elles vraiment ?

Sandra Déraillot

« *Histoire populaire des impôts* », 2 x 52 minutes, disponible en streaming sur arte.tv jusqu'au 20 octobre. <https://www.arte.tv/fr/videos/RC-022419/histoire-populaire-des-impots/>

## Pour FO, la nécessité d'une imposition plus juste, donc progressive

« **S**ans un caractère progressif de l'impôt sur le revenu, donc qui tient compte des facultés contributives de chaque citoyen, il n'y a pas de justice fiscale. Chez FO, nous sommes pour que tout le monde paye de l'impôt sur le revenu plutôt que de l'impôt indirect. Actuellement, la charge fiscale totale repose à 80% sur la contribution des ménages et pour seulement 20% sur celle des entreprises (selon les données du laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques

publiques de Sciences Po en 2023). Ce déséquilibre entre en contradiction avec le principe constitutionnel de l'impôt. De plus, les trois cents plus grands groupes arrivent à payer seulement l'impôt sur les sociétés à un taux de 17% (moins que les petites et moyennes entreprises). Le taux effectif baisse grâce aux niches fiscales et autre crédit impôt recherche/CIR dont bénéficient les grandes sociétés. On pourrait tout à fait avoir un impôt sur les sociétés progressif ou du moins plus élevé pour les multinationales.

Enfin, nous n'étions pas favorables à la suppression de la taxe d'habitation (TH). C'était le dernier impôt direct que payaient notamment ceux qui ne sont pas propriétaires de leur logement. Par cette participation fiscale des citoyens, la taxe d'habitation créait un lien entre eux et les collectivités locales. Les recettes de cet impôt participaient en effet à alimenter leurs ressources financières. » S. D.

Propos recueillis auprès d'Hélène Fauvel, secrétaire confédérale FO au secteur de l'Économie et du Service public.

# Jean-Pierre : sur la route pour défendre les moniteurs d'auto-école



ARNAUD HEBERT/REA

**Secrétaire de la section des écoles de conduite routière à FO, Jean-Pierre, 58 ans, se bat pour la défense des droits des enseignants des auto-écoles, entreprises dont près de la moitié sont des TPE. Il a entre autres réussi à décrocher pour eux une revalorisation salariale au niveau de la branche. Portrait.**

**E**n 1982, alors qu'il était technicien des PTT et entretenait la ligne de câble Paris-Clermont-Ferrand, il voit deux collègues se faire renverser par une voiture. Un traumatisme qui décide Jean-Pierre à se réorienter vers la sécurité routière : « *Ma sœur avait une auto-école à Créteil. Je me suis dit que devenir enseignant en conduite était un bon moyen d'agir. Apprendre à conduire une voiture, c'est le premier maillon de la sécurité routière.* » Brevet de moniteur en poche, il travaille une vingtaine d'années dans plusieurs auto-écoles en région parisienne. « *J'aime enseigner la conduite aux jeunes. C'est valorisant pour eux d'avoir leur permis voiture. Je veux qu'ils soient bien formés à conduire sans risquer leur vie et celle des autres. Aujourd'hui par exemple, ils doivent tenir compte des pistes cyclables en ville* », explique Jean-Pierre. En 2006, cet homme engagé adhère à FO. C'est entre autres pour lui une sorte d'hommage rendu à une militante du syndicat qui l'avait soutenu dans sa reconversion. « *Après l'accident de mes collègues, elle est venue me voir. Elle m'a épaulé.*

*C'était quelqu'un de très humain », se souvient-il. Les années passent et en 2017 Jean-Pierre entreprend de créer le tout premier syndicat FO des salariés des auto-écoles. Il frappe à la porte de la fédération FO-Métaux, laquelle l'appuie pour monter une section. Dans un secteur où 49% des auto-écoles sont des TPE, créer un syndicat était nécessaire : « Les gérants délèguent l'application de la convention collective à leur expert-comptable, et il y a beaucoup de problèmes dans les contrats de travail. En agence, la pratique des heures supplémentaires non majorées ou payées en liquide reste hélas courante. »*

## **Le travail de la section FO reconnu**

Depuis sept ans, Jean-Pierre s'applique donc à informer ces salariés de leurs droits. Passé moniteur à mi-temps, il a fait grandir, avec quatre autres militants, la section FO ECSR (enseignement de la conduite et de la sécurité routière), qui comprend aujourd'hui plusieurs dizaines d'adhérents.

« *J'ai développé un site d'information juridique sur le droit du travail et notre convention collective. Je diffuse ces actualités aux auto-écoles. Aujourd'hui, on commence à être connus. Et les salariés nous appellent en cas de problème* », se réjouit-il. Avec ses camarades de section, Jean-Pierre représente aussi FO au Conseil supérieur de la sécurité routière et à la branche des Services de l'automobile, dont dépendent les écoles de conduite. Sa plus grande satisfaction ? Avoir réussi l'an dernier à booster les salaires pour les moniteurs. Ils grimperont ainsi de six échelons dans la nouvelle classification des auto-écoles au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ils auront à réaliser de nouvelles activités, comme des interventions en entreprise sur la sécurité routière.

« *J'en suis très content, car ce métier était mal payé et peu reconnu. Là, le premier niveau de salaire va passer à 2029 euros brut, c'est déjà mieux.* » Et le militant entend suivre de près l'application de cette nouvelle grille : « *Je veux m'assurer que ça suive sur le terrain !* »

**Ariane Dupré**



**inFO** mil

Ne pas oublier de s'abonner!

## BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Tarif public

Tarif adhérent individuel

N° de carte : .....

Nom du syndicat : .....

Fédération de rattachement : .....

A renvoyer à : L'InFO militante, Service Abonnement, 141 Avenue du Maine,  
75680 PARIS Cedex 14

accompagné d'un chèque libellé au nom de Force Ouvrière L'InFO militante

**Abonnez-vous ou réabonnez-vous maintenant pour 22 numéros à l'année et des suppléments**

Tarif public 54 € par an

Tarif adhérent 18 € par an

Une tarification particulière pour les abonnements groupés est possible : pour 5 abonnés ou plus, 12€ l'abonnement, vous pouvez ainsi regrouper les abonnements de plusieurs adhérents. Renseignez-vous auprès de votre Union départementale, de votre Fédération. Vous pouvez prendre contact avec le secteur de la presse et de la communication.

J'accepte les Conditions générale de vente [www.force-ouvriere.fr/infomilitante-conditions-generales-de-vente](http://www.force-ouvriere.fr/infomilitante-conditions-generales-de-vente)

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la confédération générale du travail FORCE OUVRIERE. Elles sont conservées pendant 3 ans à compter de la date de fin de votre abonnement et sont destinées à la direction de la communication de FO Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant par mail [infomilitante@force-ouvriere.fr](mailto:infomilitante@force-ouvriere.fr) ou par téléphone 01 40 52 84 55